



CABINET DE LA PRÉFÈTE

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 29 juin 2017

## Signature des conventions financières pour les contrats de ruralité

Ce jour s'est tenu au Centre culturel René Cassin de Dourdan, le 3<sup>ème</sup> comité de suivi départemental des mesures des Comités interministériels aux ruralités, présidé par la préfète.

Outre un rappel sur la déclinaison des mesures des comités interministériels aux ruralités dans le département de l'Essonne, cette réunion a été l'occasion de la signature des conventions financières 2017 pour les contrats de ruralité.

La Préfète de l'Essonne a signé ces conventions financières avec les Présidents des communautés de communes des Deux vallées, du Dourdannais en Hurepoix, du Pays de Limours, du Val d'Essonne et Entre Juine et Renarde et de la communauté d'agglomération Etampois Sud Essonne ainsi que les maires des communes de Buno-Bonnevaux, d'Etrechy, de Milly-la-Forêt, Ballancourt-sur-Essonne, Morigny-Champigny, Puiset-le-Marais, Janville-sur-Juine.

Ces conventions financières, qui permettront d'engager près de 2 millions d'euros de subventions au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) en 2017 réparties entre ces 6 intercommunalités, traduisent l'engagement de l'État en faveur du développement de l'attractivité des territoires ruraux.

Ces crédits financeront 29 projets qui concourront à renforcer l'accès aux services et aux soins, les mobilités, la cohésion sociale, la redynamisation des Bourgs-centre ou bien encore la transition écologique au sein de ces territoires.

A titre d'exemple, ces financements permettront la réhabilitation du centre de secours de Puiset-le-Marais, la réalisation d'un schéma d'aménagement commercial sur le ressort de la communauté de communes Entre-Juine et Renarde, la requalification de la gare routière de Baulne/La Ferté, la réfection du sol du gymnase de Milly-la-Forêt ou bien encore l'aménagement de la zone artisanale intercommunale de Limours.

Comme en 2016, L'État mobilisera en 2017 près de 7 millions d'euros en faveur des territoires ruraux en Essonne, au travers du FSIL et de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

### Contacts presse :

**Nathalie ROUSSELET**, Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr](mailto:nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr)

**Catherine COURDURIE**, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :

Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – courriel [catherine.courdurie@essonne.gouv.fr](mailto:catherine.courdurie@essonne.gouv.fr)



@PREFET91



prefet.delessonne